

*Extrait du manuel de gouvernance*

[http://www.publishwhatyoupay.org/wp-content/uploads/2015/06/Manuel de Gouvernance 20151.pdf](http://www.publishwhatyoupay.org/wp-content/uploads/2015/06/Manuel_de_Gouvernance_20151.pdf)

## **CONSEIL MONDIAL : TERMES DE RÉFÉRENCE**

### Objectif

Le Conseil mondial conseille le Conseil d'administration et le directeur international. Il élabore des stratégies et privilégie les activités sur les plans opérationnels, formule des recommandations au directeur international et au conseil d'administration, le cas échéant. Il procède par l'expression et le débat entre la diversité des « voix » des membres de PCQVP. Il vise à la prise de décision par consensus, mais vote sur les recommandations si nécessaire. Le Conseil mondial développe des solutions pour le règlement des différends entre les membres sur des questions d'importance pour PCQVP.

### Termes de Référence

- Développer une stratégie pour PCQVP, faire des recommandations au directeur international et au conseil d'administration.
- Identifier les priorités pour le plan de travail opérationnel annuel de PCQVP, faire des recommandations au directeur international et au conseil d'administration.
- Débattre et formuler des recommandations sur les positions politiques fondamentales de PCQVP.
- Développer et prendre un rôle de premier plan dans les méthodes de consultation avec les membres de PCQVP concernant les positions sur la stratégie, les priorités et les positions politiques.
- Procéder périodiquement à l'examen des progrès stratégiques du PCQVP et proposer des évaluations, recommander des modifications à apporter à la stratégie et aux plans de travail sur la base des conclusions des examens et des évaluations.
- Identifier les sources de financement pour la coalition et le secrétariat international, et fournir des contributions aux propositions de financement où des décisions stratégiques et des priorités sont requises.
- Développer et superviser le processus de désignation des membres du collège des OSC au conseil d'administration de l'ITIE.
- Élaborer des procédures pour le règlement des différends ou conflits entre les membres de PCQVP et faire des recommandations au conseil d'administration en tant qu'arbitre final sur ces questions.
- Assister et conseiller le conseil d'administration dans sa responsabilité de nommer et évaluer les performances du directeur international.
- Défendre et assurer la surveillance selon les principes et les normes d'adhésion à la coalition. Ceci comprend les éléments suivants :

# Publiez Ce Que Vous Payez

- Développer et faire des recommandations sur les politiques relatives aux éventuelles répercussions pour non-conformité aux principes et aux normes d'adhésion
- Recommander l'approbation de nouvelles coalitions et recommander des sanctions pour les coalitions existantes en utilisant les normes et les directives d'adhésion.
- Evaluer et, le cas échéant, recommander des modifications aux principes de fonctionnement et aux normes d'adhésion et de la coalition.
- Approuver la politique de protection mondiale du PCQVP et les modifications proposées
- Établir et demander des comptes aux sous-comités s'il l'estime nécessaire pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités.
- Examiner périodiquement les performances du conseil mondial et de ses membres sur une base annuelle.
- Se réunir au moins une fois par an en personne ; de préférence faire coïncider la rencontre avec l'une des réunions du conseil d'administration.

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MONDIAL : DESCRIPTION DU POSTE**

Les membres du Conseil mondial travaillent ensemble dans l'intérêt du PCQVP en général, afin de s'assurer que la stratégie et les positions de principe soient développées d'une manière qui équilibre les intérêts et les perspectives des membres de PCQVP, et afin de faire avancer la mission et les valeurs de PCQVP.

PCQVP possède à la fois un conseil d'administration dont les membres sont sélectionnés, et un conseil Mondial, dont les membres sont élus par les coalitions nationales. Alors que le Conseil d'administration prend la responsabilité juridique du PCQVP, et garantit l'intégrité de ses cadres financiers et juridiques, le Conseil mondial s'assure que la stratégie et les positions de principe adoptées par le PCQVP reflètent les perspectives des membres. Le rôle du Conseil d'administration dans les activités de stratégie et de politique est de prendre en compte l'avis du Conseil mondial, à condition que, pour ce faire, il puisse remplir correctement son rôle en tant que tuteur légal et financier du PCQVP.

### **Généralités**

- S'assurer que la stratégie et les positions de principe du PCQVP reflètent les perspectives des membres du PCQVP et la mission et les valeurs du PCQVP.
- Consulter les membres du PCQVP, le cas échéant, pour veiller à ce que le Conseil mondial reflète leurs voix.
- Fournir un appui et une orientation au directeur international et au personnel selon besoins.
- Assister régulièrement à des réunions (en personne ou par téléconférence), s'y préparer et apporter une contribution de façon appropriée et efficace.

# Publiez Ce Que Vous Payez

- Utiliser toutes les connaissances personnelles et expertises nécessaires qui permettraient d'aider le Conseil mondial dans ses travaux, et fournir des conseils et des orientations au personnel si demandé.

## **Politique et Planification**

- Élaborer les orientations stratégiques d'ensemble de l'organisation en relation avec le directeur international, en tenant dûment compte des perspectives des membres du PCQVP, et du contexte externe dans lequel la stratégie sera mise en place.
- Proposer des priorités pour le plan de travail opérationnel du PCQVP.
- Développer les positions du plaidoyer politique couvrant les domaines clés du travail du PCQVP, assurer la liaison avec le directeur international.
- Proposer des systèmes appropriés permettant d'évaluer et d'examiner les performances par rapport aux objectifs.

## **Les divergences et les conflits entre les membres**

- Jouer un rôle constructif dans les discussions du Conseil mondial, en cherchant les moyens de parvenir à un consensus tout en défendant les valeurs et la mission du PCQVP.
- Jouer un rôle dans le développement d'instruments et de mécanismes appropriés pour la résolution des divergences et les conflits entre les membres du PCQVP.

## **Représentation**

Les membres du Conseil mondial peuvent être invités à représenter le PCQVP auprès des membres, d'autres membres du public ou des médias. À cette fin, ils ont la responsabilité d'être bien informés des activités de l'organisation et de préserver la bonne réputation et les valeurs de l'action de la coalition.

## **CARACTÉRISTIQUES DE LA PERSONNE**

### **Chaque membre du Conseil mondial doit**

- Posséder une expérience et compréhension de la gouvernance des organisations en général, et des coalitions en particulier
- Avoir un engagement à l'égard de la coalition
- Comprendre les valeurs fondamentales, les convictions et les objectifs de la coalition
- Comprendre en profondeur les questions sur lesquelles le PCQVP fait campagne, en particulier si elles ont un impact sur la région qu'il/elle représente
- Avoir la volonté de consacrer le temps et les efforts nécessaires à leur rôle
- Avoir l'intégrité, la capacité de jugement et la volonté d'exprimer ce qu'ils pensent
- Avoir la capacité de travailler en anglais et/ou français ; le Conseil mondial fonctionne dans ces deux langues
- Venir d'une coalition nationale qui répond aux normes d'adhésion de la coalition.
- Lors du processus d'élection et d'invitation, la coalition s'efforcera d'assurer la parité homme-femme au conseil d'administration

# Publiez Ce Que Vous Payez

- Un membre du Conseil mondial ne peut pas être simultanément membre du conseil, sauf s'agissant de celui qui est sélectionné par le Conseil mondial pour le représenter.

## **Élection des membres du Conseil mondial**

Tout membre d'une région peut désigner des membres potentiels au Conseil mondial issus de leur propre région à condition qu'ils viennent d'une coalition nationale répondant aux normes de la coalition et d'adhésion. À la réunion de stratégie de la coalition internationale, les coalitions nationales voteront pour un membre du Conseil mondial par région et deux représentants mondiaux. Ceux qui seront dans l'impossibilité de participer à la réunion de stratégie de la coalition internationale auront l'occasion de réaliser un vote par courrier postal/vote électronique. De plus amples détails sur la procédure d'élection sont fournis à la section 4.

## **Durée du mandat des membres du Conseil mondial**

Les membres du Conseil mondial seront élus pour un mandat de trois ans. À la fin de cette période, ils peuvent être renommés pour un mandat de trois ans supplémentaires. Ainsi, la période maximale pendant laquelle un membre du Conseil mondial peut servir sera de six ans. Après cela, il doit y avoir une interruption d'au moins deux ans avant qu'un ancien membre du Conseil mondial ne puisse être admissible pour une nouvelle nomination.

## **CODE DE CONDUITE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MONDIAL**

### **Introduction**

Le code de conduite a pour objectif de guider le comportement des membres du Conseil mondial du PCQVP dans l'exercice de leurs responsabilités et dans leurs relations avec la coalition.

Il est important que tous les membres du Conseil mondial soient conscients que PCQVP est un organisme de bienfaisance selon la loi sur la bienfaisance au Royaume-Uni. PCQVP est également enregistré en tant que société à garantie limitée selon la législation du Royaume-Uni.

Ces enregistrements amènent des devoirs et des responsabilités légales pour les membres du conseil d'administration. Bien que les membres du Conseil mondial n'assument pas ces responsabilités légales, ils respecteront les devoirs du conseil d'administration et chercheront à l'aider à remplir ses responsabilités.

Les membres du Conseil mondial sont encouragés à respecter les principes de la vie publique que sont :

- L'altruisme
- L'intégrité

# Publiez Ce Que Vous Payez

- L'objectivité
- La responsabilité
- La franchise
- L'honnêteté
- Le leadership

En outre, PCQVP dispose de ses propres normes d'adhésion à la coalition. En tant qu'individus et collectivement en tant que Conseil mondial, les membres du Conseil mondial de PCQVP sont censés être des modèles dans le maintien de ces normes.

## Objectif de ce code

Etablir les normes appropriées des membres du Conseil mondial attendues par le PCQVP afin de maintenir des standards les plus élevés d'intégrité et d'intendance ; garantir l'efficacité, la franchise et la responsabilité du PCQVP ; assurer de bonnes relations de travail avec le conseil d'administration, le directeur international, l'équipe de direction et les membres du PCQVP.

## Le code d'éthique lui-même (à signer par tous les membres du Conseil mondial)

En tant que membre du Conseil mondial du PCQVP, je m'engage à respecter la vision et la mission de la coalition et promet de me soumettre aux valeurs fondamentales servant de base à toutes les activités de la coalition.

*Spécifiquement en tant que membre du Conseil mondial, je m'engage à ce que :*

**PCQVP soit responsable** – Tout ce qu'entreprend PCQVP sera en mesure de répondre à l'examen méticuleux des membres, donateurs, public, médias, organisme de bienfaisance et autres régulateurs, ainsi que les autres actionnaires.

**PCQVP agisse avec intégrité et honnêteté** – Ces principes sont des marques caractéristiques de l'ensemble de la conduite lorsqu'il s'agit des collègues au sein du PCQVP et de la même manière que lorsqu'il s'agit d'individus ou d'institutions externes.

**PCQVP agisse de manière transparente** – PCQVP s'efforcera de maintenir une atmosphère de franchise au sein de l'organisation afin de promouvoir la confiance parmi les membres, les donateurs, le public, les médias, les organismes de bienfaisance et autres régulateurs, ainsi que les autres actionnaires.

*Les membres du Conseil mondial devront maintenir les principes suivants :*

## **1 Loi, mission, politiques**

- 1.1 Je n'enfreindrai pas la loi ou n'irai pas à l'encontre des réglementations des organismes de charité sous tous les aspects de mon rôle en tant que membre du Conseil mondial.

# Publiez Ce Que Vous Payez

- 1.2 J'assisterai la mission de PCQVP et me considérerai comme son garant.
- 1.3 Je me soumettrai aux politiques de la coalition.

## **2 Conflits d'intérêts**

- 2.1 Je m'efforcerai toujours d'agir dans le meilleur intérêt de la coalition.
- 2.2 Je déclarerai tout conflit d'intérêts, ou toute circonstance susceptible d'être considérée par d'autres comme un conflit d'intérêts dès que la question se posera.
- 2.3 Je soumettrai au jugement du Conseil mondial et agirai comme requis par rapport aux conflits d'intérêts potentiels.

## **3 Personne à personne**

- 3.1 Je n'enfreindrai pas la loi, je n'irai pas à l'encontre des réglementations des organismes de charité ni n'agirai contrairement aux politiques de l'organisation dans mes relations avec mes collègues du Conseil mondial, le personnel, les volontaires, les membres, les entrepreneurs ou toute personne avec laquelle je serai en contact dans mon rôle de membre du Conseil mondial.
- 3.2 Je m'efforcerai d'établir des relations respectueuses, collégiales et courtoises avec toute personne avec laquelle je serai en contact dans mon rôle de membre du Conseil mondial.
- 3.3 J'apprécierai la diversité d'opinions, j'apprendrai des autres et contribuerai à entretenir un environnement là où prévalent des relations non discriminatoires.

## **4. Préservation de la réputation de la coalition**

- 4.1 Je ne parlerai pas en tant que membre du Conseil mondial de cette coalition dans les médias ou dans un forum public sans en avoir informé au préalable le directeur international ou le président.
- 4.2 Si un accord préalable n'a pas été obtenu, j'informerai le président ou le directeur international une fois que j'aurai parlé en tant que membre du Conseil mondial de cette coalition au média ou dans un forum public.
- 4.3 Lorsque je parle en tant que membre du Conseil mondial de cette coalition, mes commentaires reflèteront les politiques actuelles de l'organisation même si elles ne sont pas en accord avec mes opinions personnelles
- 4.4 Lors d'une prise de parole en tant que citoyen privé, je m'efforcerai de préserver la réputation de la coalition et de ceux qui y travaille
- 4.5 Je respecterai la confidentialité de l'organisation, du Conseil mondial et de nature individuelle.
- 4.6 Je manifesterai un intérêt actif pour l'image publique de la coalition, en notant les nouveaux articles, ouvrages, programmes de télévision et autres concernant la coalition des organisations similaires ou des problèmes importants en rapport avec l'organisation.

# Publiez Ce Que Vous Payez

4.7 Dans le cas où je souhaite publier un document sous le nom de PCQVP, je consulterai le directeur international et procéderai aux procédures de signatures appropriées

## 5. **Gain personnel**

5.1 Je n'obtiendrai aucun gain matériel ou financier à titre personnel du fait de mon rôle en tant que membre du Conseil mondial, et je ne permettrai pas à d'autres d'en faire autant du fait de mes actions ou de ma négligence.

5.2 Je documenterai les dépenses et demanderai des remboursements selon la procédure

5.3 Je n'accepterai pas de dons ou de marques d'hospitalité substantielles sans le consentement préalable du président.

5.4 J'utiliserai les ressources de l'organisation de manière responsable, si autorisée, en accord avec la procédure.

## 6. **Réunions au sein du Conseil mondial**

6.1 Je m'efforcerai d'incarner les principes de leadership dans toutes mes actions et répondrai à la confiance placée en moi par la coalition.

6.2 Je me soumettrai aux procédures et aux pratiques du Conseil mondial.

6.3 Je m'efforcerai d'être présent à toutes les réunions et présenterai mes excuses au préalable au président dans le cas d'une impossibilité d'être présent.

6.4 J'étudierai l'ordre du jour et les autres informations qui me sont envoyées en temps opportun avant la réunion, je serai prêt à débattre et voterai sur les points à l'ordre du jour durant la réunion.

6.5 Je ferai honneur à l'autorité du président et le respecterai dans son rôle de chef de la réunion.

6.6 Je m'engagerai dans le débat et procéderai au vote lors des réunions selon la procédure, je maintiendrai une attitude respectueuse envers les opinions des autres lorsque je ferai entendre ma voix.

6.7 J'accepterai le vote à la majorité sur des questions, comme définitif et final.

6.8 Je préserverai la confidentialité des affaires en cours lors des réunions à moins que le président ou le Conseil mondial autorisent d'en parler.

## 7. **Amélioration de la gouvernance**

7.1 Je participerai aux activités d'initiation, de formation et de développement pour les membres du conseil global.

7.2 Je chercherai en permanence des moyens d'améliorer la pratique du Conseil mondial.

7.3 Je m'efforcerai d'identifier les candidats appropriés pour le Conseil mondial et le conseil d'administration, et je nommerai des nouveaux membres à ces deux organismes sur la base du mérite.

7.4 J'assisterai le président dans ses efforts pour améliorer ses aptitudes en matière de leadership.

# Publiez Ce Que Vous Payez

7.5 Je soutiendrai le directeur international dans son rôle exécutif et avec mes collègues du Conseil mondial, je rechercherai des opportunités de développement pour lui/elle.

## **8. Départ du Conseil mondial**

8.1 Je comprends que la violation substantielle d'une partie de ce code est susceptible d'entraîner ma révocation du Conseil mondial.

8.2 Dans le cas où je démissionnerai du Conseil mondial, j'en informerai le président au préalable par écrit afin d'établir les motifs de ma démission. En outre, je participerai à une entrevue finale.

Le code de conduite est signé par les membres individuels du Conseil mondial.